

Health Canada's response to a request for information made by the Standing Senate Committee on National Finance on June 11, 2024

Question

Senator Joan Kingston: My question is for Ms. Gwyer. It is something that I didn't get a chance to ask last time regarding vaping. How much money will be recovered from the vaping industries in particular, and will this amount cover the costs that you have put forward, \$66 million, I believe? That's for tobacco and vaping, but I'm more interested in the vaping piece.

Ms. Gwyer: Sorry, senator, I can't speak to that measure. That would be one of my colleagues, but I can check if we can get that information for you.

Senator Joan Kingston: Thank you. I will pass then.

Response

The proposed legislative amendments would provide the authority to develop and implement tobacco and vaping cost recovery frameworks. If the Minister receives that authority, Health Canada would publish proposed details for the tobacco cost recovery framework such as the activities which would be cost recovered, how the fee or charge would be calculated, and any potential fee mitigation measures, where appropriate. Health Canada would then launch a public consultation on those proposed details. Following the consultation period and subsequent departmental analysis and ministerial approval, the final regulations will be published in the *Canada Gazette*, Part II.

Réponse de Santé Canada à une demande de renseignements présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 11 juin 2024

Question

La sénatrice Joan Kingston : Ma question s'adresse à Mme Gwyer. C'est une question que je n'ai pas eu l'occasion de poser la dernière fois concernant le vapotage. Combien d'argent sera récupéré auprès des industries du vapotage en particulier, et ce montant couvrira-t-il les coûts que vous avez avancés, 66 millions de dollars, je crois? C'est pour le tabac et le vapotage, mais je suis plus intéressé par le sujet du vapotage.

Mme Gwyer : Désolée, sénateur, je ne peux pas parler de cette mesure. Il s'agirait d'un de mes collègues, mais je peux vérifier si nous pouvons obtenir cette information pour vous.

La sénatrice Joan Kingston : Merci. Je vais passer alors.

Réponse

Les modifications législatives proposées conférerait le pouvoir d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres de recouvrement des coûts liés au tabac et au vapotage. Si le ministre reçoit ce pouvoir, Santé Canada publierait les détails proposés pour le cadre de recouvrement des coûts liés au tabac, tels que les activités qui feraient l'objet d'un recouvrement des coûts, la méthode de calcul des frais ou des redevances et les mesures d'atténuation des frais ou des redevances possibles, s'il y a lieu. Santé Canada lancerait par la suite une consultation publique sur ces détails proposés. Après la période de consultation et l'analyse et l'approbation ministérielle, le règlement final sera publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II.